



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 11 avril 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures concernant l'élargissement de deux à trois voies de l'autoroute A6 (Arlon-Luxembourg).

D'après le résumé des travaux du gouvernement réuni en conseil du 5 avril 2017, le gouvernement a avalisé le projet de loi relatif à la mise à 2x3 voies de l'autoroute A3 entre la frontière française et la croix de Gasperich, avec notamment l'ajout d'une voie de chaque côté et l'aménagement d'une bande d'arrêt d'urgence.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre:

- Monsieur le Ministre songe-t-il également à élargir à 2x3 voies l'autoroute A6 entre Sterpenich et Helfenterbruck afin d'y augmenter la capacité de circulation?
- Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer la moyenne journalière de véhicules enregistrée en 2015 et 2016 à la hauteur de la frontière belge?
- Pour quelles raisons Monsieur le Ministre a entretemps renoncé à procéder à la mise à 2x3 voies de l'autoroute E25 entre le Croix de Gasperich et Helfenterbruck ?
- A quel stade se trouve la planification des autres mesures envisagées par le gouvernement pour assurer la mobilité transfrontalière dans le corridor Arlon-Luxembourg?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Gilles Roth
Député



Luxembourg, le 18 mai 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
19 MAI 2017

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°2914 du 11 avril 2017 de l'honorable député Monsieur Gilles Roth, concernant l'élargissement de deux à trois voies de l'autoroute A6 (Arlon-Luxembourg), tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 2914 du 11 avril 2017 de Monsieur le Député Gilles ROTH

Par sa question parlementaire, l'honorable Député voudrait avoir des informations complémentaires concernant la mise à 2x3 voies de l'autoroute A6 Luxembourg - Arlon.

Comme déjà mentionné dans ma réponse à la question parlementaire n° 446 du 7 août 2014, un élargissement de l'autoroute A6 à 2x3 voies au-delà de l'échangeur Helfenterbruck en direction d'Arlon ne fait actuellement pas partie du programme du Gouvernement. Tandis que les activités économiques autour de l'autoroute A3, dont notamment le nouveau terminal intermodal et le parc logistique à Bettembourg-Dudelange, justifient une mise à 2x3 voies de l'autoroute A3/A6 (E25) de la frontière française jusqu'à l'échangeur Helfenterbruck, l'autoroute A6 au-delà de l'échangeur Helfenterbruck n'est principalement chargée qu'aux heures de pointe et la politique sur cette section d'autoroute est plutôt accentuée sur la mobilité durable en vue de réduire le trafic individuel des travailleurs frontaliers vers les centres d'activités et de développement (CDA) autour de la capitale.

Pour connaître les charges de trafic sur le réseau routier et autoroutier, l'Administration des ponts et chaussées gère tout un système de comptage de trafic. Sur la voirie normale, environ 130 compteurs sont installés et le centre de Contrôle et information du trafic sur les autoroutes (CITA) exploite une batterie de l'ordre de 230 compteurs sur le réseau autoroutier. À base des données brutes produites par les compteurs, une modélisation de trafic, couvrant le réseau entier, est élaborée. En ce qui concerne le tronçon Sterpenich - Windhof (frontière), la moyenne était de 44 023 véhicules en 2015 et de 43 835 en 2016, les 2 sens de circulation confondus (selon les comptages du CITA). On observe donc une légère diminution de 2015 à 2016 qui est due à une régression des véhicules utilitaires, le trafic de voitures particulières ayant toutefois augmenté.

Il n'est donc pas renoncé à l'élargissement de l'autoroute A6 entre la Croix de Gasperich et l'échangeur Helfenterbruck. Le projet de la mise à 2x3 voies de l'autoroute A6 entre la Croix de Gasperich et l'échangeur de Helfenterbruck est actuellement en étude et la section courante de ce projet fera l'objet d'une loi de financement séparée dont l'échéancier des travaux n'est pas encore fixé. Une première phase du projet consiste en le réaménagement sécuritaire de l'échangeur Helfenterbruck dont les travaux ont été autorisés par la loi du 12 juin 2004 et qui débiteront dans les prochaines semaines.

Pour assurer la mobilité transfrontalière dans le corridor Arlon-Luxembourg, mon Ministère coordonne actuellement la planification de plusieurs mesures.

Dans le cadre du Schéma de mobilité transfrontalière SMOT Luxembourg-Wallonie plusieurs actions sont prévues d'être mises en œuvre. Parmi elles, je cite la planification de parkings relais P&R à Stockem/Viville, Windhof et Mamer. Du côté luxembourgeois, le parking P&R à Wandhaff est au stade d'une étude de faisabilité tandis que le P&R à la hauteur de l'échangeur Mamer-Capellen se trouve au stade de l'avant-projet détaillé. Ces projets de construction de P&R visent à recueillir les véhicules avant qu'ils n'accèdent à l'autoroute, le transport en commun pouvant alors assurer le transport de et vers les centres CDA.

D'autres mesures prévues sont une amélioration de la tarification transfrontalière ensemble avec les instances belges, allant de pair avec une modernisation de la ligne ferroviaire Luxembourg – Kleinbettingen – Arlon – Namur, ainsi qu'une amélioration et la coordination des lignes de bus dans le corridor Arlon-Luxembourg.

D'autant plus, en collaboration avec le Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges, Monsieur Bellot, des mesures supplémentaires seront sous peu mises en œuvre pour promouvoir le transport en commun entre la Belgique et le Luxembourg. Ainsi, il est prévu qu'environ 1 000 emplacements de stationnement situés sur les P&R entre Namur et Arlon seront mis à disposition gratuitement aux abonnés de la SNCB et que le prix des abonnements transfrontaliers sera réduit. En plus, le P&R à Viville (Stockem) est prévu d'être mis en service pour 2020. Les détails devront encore être définis entre les opérateurs ferroviaires, à savoir la SNCB et les CFL.

En outre, je souligne que l'expansion des lignes de tramway constitue une priorité absolue de la politique de mobilité. C'est ainsi qu'une ligne de tramway allant du pôle d'échange Place de l'Étoile à Luxembourg-Ville jusqu'à Mamer sera inscrite dans le projet de règlement grand-ducal en élaboration dans le cadre du Plan directeur sectoriel « Transports » (PST).